

Sorgues, le 11 JUIL. 2019

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

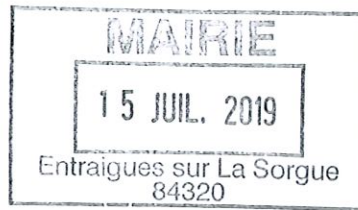
Christian SAMBUCHI

Secteur Foncier PLU

Votre correspondant : MEYER Sandra

Tél : 04 90 39 71 75

Courriel : [s.meyer@sorgues.fr](mailto:s.meyer@sorgues.fr)



Monsieur Maire de la Commune  
d'Entraigues sur la Sorgue  
Mairie d'Entraigues sur la Sorgue  
35 Place du 8 Mai 1945  
04320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

OBJET : Modification n°2 Plan Local d'Urbanisme d'Entraigues sur la Sorgue – Avis du Conseil Municipal de Sorgues

P.J. : 1 délibération

Monsieur le Maire,

Suite à la notification le 25 avril 2019 de votre projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, la délibération du Conseil Municipal de Sorgues en date du 27 juin 2019 donnant un avis favorable sur le projet que vous lui avez soumis.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

N° ENR. <b>h2705</b>	
Maire <input type="checkbox"/>	DGS <input type="checkbox"/>
Pour Instruct.	Pour Info
<b>URMA</b>	

Le Maire Thierry LAGNEAU  
Pour le Maire et par subdélégation,  
L'Adjointe déléguée à l'Aménagement Urbain  
et l'Habitat

Fabienne THOMAS



Ville de Sorgues - Département de Vaucluse

MAIRIE - Centre administratif - Route d'Entraigues - BP 20310 - 84706 Sorgues cedex

Tél. 04 90 39 71 00 - Fax 04 90 39 20 06

[www.sorgues.fr](http://www.sorgues.fr)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 juin 2019, se sont réunis dans la salle du conseil municipal du centre administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Raymond PETIT, Fabienne THOMAS, Christian RIOU, Alain MILON, Jacques GRAU, Emmanuelle ROCA, Valérie TORMO, Denis RENASSIA, Patricia COURTIER, Jean-François LAPORTE, Martine SIMONETTI, Thierry ROUX, Ronan PATURAU, Amandine JACQUARD, Gérard ENDERLIN, Carmen MATHIEU

Excusés : Vivian POINT, Vincent JULLIEN

Absents : Anne-Marie KOVACEVIC, Steven FERRARO

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Véronique MURZILLI, Serge SOLER, Ingrid APPRIOU, Sandrine LAGNEAU, Emilie CATILLON, Pascal DUPUY, Mireille PEREZ, Gérard GERENT

A été nommée secrétaire de séance : Mme JACQUARD



DEL\_2019\_121

**MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par un courrier en date du 25 avril 2019 la commune d'Entraigues sur la Sorgue a transmis pour avis à la commune de Sorgues son projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification n°2 a pour objet :

- **D'apporter des modifications au règlement notamment sur les points suivants :**
  - Clarifier les règles relatives aux zones concernées par les aléas hydrauliques ;
  - Aux extensions limitées des habitations existantes et leurs annexes en zone AU2 et A ;
  - A l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture dans la zone A ;
  - A la collecte des déchets ;
  - Aux implantations en limites séparatives, notamment en limitant la hauteur ;
  - A l'aspect extérieur des constructions ;
  - Au stationnement ;
  - A la modernisation du lexique et la correction de coquilles et de formulations ambiguës.
- **Permettre les changements de destination au profit d'équipement d'intérêt collectif, hébergement hôtelier ou bureaux dans le secteur de Valobre.**
- **La suppression et la réduction d'emplacements réservés.**
- **La création d'un nouvel emplacement réservé destiné à un programme de mixité sociale boulevard Saint-Roch.**
- **La modification d'un linéaire de diversité commerciale et économique.**
- **Création d'un espace boisé classé.**

- **Création d'une Orientation D'Aménagement et de Programmation pour le secteur de l'Allée du Moulin Vieux en vue de la construction de 7 logements sous la forme logements individuels groupés pour les primo-accédants.**
- **La correction d'une erreur matérielle dans l'Orientation d'Aménagement et de programmation du secteur de l'entrée de ville Est.**

Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel que présenté ne remet pas en cause les orientations et objectifs définis par le Plan Local d'Urbanisme sur les quartiers limitrophes de Sorgues.

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue transmis le 25 avril 2019, pour avis à la Commune de Sorgues,

**CONSIDERANT** que cette modification n°2 a pour objet :

- **D'apporter des modifications au règlement notamment sur les points suivants :**
  - Clarifier les règles relatives aux zones concernées par les aléas hydrauliques ;
  - Aux extensions limitées des habitations existantes et leurs annexes en zone AU2 et A ;
  - A l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture dans la zone A ;
  - A la collecte des déchets ;
  - Aux implantations en limites séparatives, notamment en limitant la hauteur ;
  - A l'aspect extérieur des constructions ;
  - Au stationnement ;
  - A la modernisation du lexique et la correction de coquilles et de formulations ambiguës.
- **Permettre les changements de destination au profit d'équipement d'intérêt collectif, hébergement hôtelier ou bureaux dans le secteur de Valobre.**
- **La suppression et la réduction d'emplacements réservés.**
- **La création d'un nouvel emplacement réservé destiné à un programme de mixité sociale boulevard Saint-Roch.**
- **La modification d'un linéaire de diversité commerciale et économique.**
- **Création d'un espace boisé classé.**
- **Création d'une Orientation D'Aménagement et de Programmation pour le secteur de l'Allée du Moulin Vieux en vue de la construction de 7 logements sous la forme logements individuels groupés pour les primo-accédants.**
- **La correction d'une erreur matérielle dans l'Orientation d'Aménagement et de programmation du secteur de l'entrée de ville Est.**

**CONSIDERANT** que le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme tel que présenté ne remet pas en cause les orientations et objectifs définis par le Plan Local d'Urbanisme sur les quartiers limitrophes de Sorgues,

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par la Commission Municipale de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat dans sa séance du 13 juin 2019.

Sur le rapport présenté par Jean-François LAPORTE;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DONNE** un avis favorable sur le projet modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

***Adopté à l'unanimité***

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. .*

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception  
en Préfecture le ..... Et de la publication le .....

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,  
**Bertrand COMBES**